



Communiqué de presse 20 février 2024

Aujourd'hui 15/02 février 2024, se déroulait la troisième plénière sur les NAO à la Poste. La CGT FAPT a une nouvelle fois pointé le niveau de l'inflation de ces 3 dernières années dont les postières et les postiers ne sont pas épargnés.

En effet en faisant le cumul du 1^{er} janvier 2021 au premier janvier 2024, nous subissons une inflation de plus de 15 % alors que dans ce même temps la Poste n'a augmenté les salaires que de 9.20 %. Chercher l'erreur !

C'est pourquoi les propositions CGT d'une augmentation générale de 10 % minimum et de l'octroi d'un 13^e mois pour toutes et tous sont plus que légitimes.

Pourtant le groupe La Poste propose une augmentation de seulement 2.60 %

Quid de nos collègues des DOM où la Poste annonce une inflation moindre que dans l'hexagone, totalement faux selon INSEE.

De plus la Poste SA fait partie des grands groupes bien aidés, par la politique des gouvernements successifs qui ont mis en place de nombreux artifices permettant des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, créant ainsi une trappe à bas salaires dans les entreprises pour toutes les catégories, des employés aux cadres. Par exemple : pour un salarié dont le grade est 2.1 avec 23,6 ans d'ancienneté et qui gagne 2 006 euros brut de salaire de base, la Poste est exonérée de 425 euros de cotisations soit plus de 20% du salaire de base.

Des cotisations sociales, fruits du travail des salariés, qui ne vont pas dans les caisses de la protection sociale mais dans les poches des actionnaires. La boucle est bouclée !

Les postières et postiers se sont mobilisés sur tout le territoire avec des rassemblements, des préavis de grève locaux, des initiatives diverses pour exiger une revalorisation salariale nécessaire pour pouvoir subvenir à leurs besoins tout le mois, ce qui est de moins en moins le cas pour une grande partie des agents. Chaque postière et postier rapporte plus de 7 000€ par mois à la Poste, il est plus que légitime de pouvoir vivre dignement. D'autres formes d'actions se préparent partout pour le 20 février, jour de paie.

N'en déplaise à la direction du Groupe, cette plénière ne sera pas la dernière, nous avons obtenu une nouvelle séance de négociation le 28/02/2024.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

